

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1994)

Heft: 29

Artikel: Violences contre les femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-351057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

Les violences physiques et sexuelles constituent en quelque sorte la partie visible de l'iceberg. Elles s'appuient sur des faits, on peut les chiffrer, les identifier.

Les violences physiques...

Les violences physiques se définissent comme "*l'ensemble des atteintes physiques au corps de l'autre*" (D. Welzer-Lang, 1992, p. 28). Ces atteintes recouvrent plusieurs actions : frapper, donner des coups de poing, frapper avec un outil, une arme ou un ustensile quelconque, pincer, cracher, séquestrer, mordre, étouffer, étrangler, casser les bras, les côtes, le nez... tuer.

Il est bien clair que la violence physique dans un couple ne vient pas seule et qu'elle s'accompagne toujours d'une ou plusieurs autres formes de violences.

Les violences sexuelles...

Les violences sexuelles correspondent au fait d'imposer son désir à une autre personne. Sa forme la plus manifeste en est le viol. Mais il existe d'autres formes de violence sexuelle, à savoir l'exploitation sexuelle, les abus sexuels dans les relations thérapeutiques, le harcèlement sexuel au travail.

À la violence sexuelle s'ajoutent souvent des violences physiques et presque toujours des violences verbales et/ou psychologiques.

Les violences verbales...

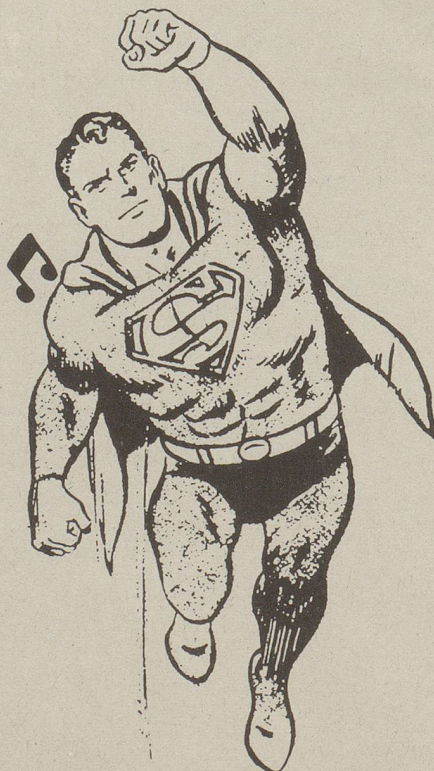
Les violences verbales sont en fait des violences qui se réfèrent plus au mode de communication qu'au contenu des paroles. Il s'agit par exemple des cris, de l'adoption d'un ton brusque et autoritaire, de l'interruption de l'autre en lui reprochant de

parler ou de lui faire grief de ses silences en l'obligeant à parler. C'est aussi ne pas écouter l'autre, ne pas lui répondre ou ponctuer toutes ses phrases par des insultes.

Les violences psychologiques...

Les violences psychologiques sont définies comme "*toute action qui porte atteinte à l'intégrité psychique ou mentale de l'autre : son estime de soi, sa confiance en soi, son identité personnelle...*" (D. Welzer-Lang, 1992, p. 29). Pour être plus précis, il s'agit d'actions comme :

- insulter, inférioriser l'autre, lui dicter son comportement, essayer de le faire passer pour fou, etc;
- menacer d'être violent, intimider, menacer de mort;
- utiliser le chantage, faire pression sur l'autre en utilisant l'affection, ou l'emploi dans le cas du harcèlement sexuel au travail;
- contrôler sans cesse l'autre;
- insulter et dévaloriser le genre féminin par des plaisanteries.



Il convient de s'arrêter plus longuement sur ce dernier point. En effet, la violence psychologique, si elle émane souvent de l'agresseur, peut s'exercer de manière beaucoup plus insidieuse. Par exemple en adaptant son comportement à un contrôle intérieur permanent : comme nous le dit H. Hungerbühler citée dans le Rapport de la Commission cantonale pour les questions féminines, (Berne, 1992, p. 29) "*la majorité des femmes ont conscience à des degrés divers du fait qu'elles sont les victimes potentielles d'actes de violence. Elles savent qu'en cas de violence, elles auront le plus souvent le dessous. Connaissant la situation, elles se comportent de manière à éviter les "provocations."*

Ce type de comportement est souvent transmis aux fillettes au travers de leur éducation et de leur socialisation, il équivaut en fait à l'apprentissage de la soumission au plus fort, c'est-à-dire, dans la majorité des cas, au père, au mari, au frère, à l'homme. Les médias et l'environnement culturel, comme nous allons le voir dans les trois formes de violences qui seront décrites plus loin, ne font que renforcer et favoriser les violences psychologiques.

Ce type de violences s'allie également à d'autres formes de violences moins évidentes, moins palpables que les violences physiques ou sexuelles. Il s'agit des violences structurelles et économiques.

La violence structurelle...

La violence structurelle, selon la définition du Rapport de la Commission cantonale pour les questions féminines (Berne, 1992,

p. 29), réside "dans les normes sociales, les institutions, les lois, etc. Elle impose à la femme, en raison de son sexe, le respect de certaines règles (morales) sous peine de sanctions sociales. La violence structurelle comprend par conséquent des formes de violence indirecte qui ne sont pas reconnaissables au premier coup d'oeil. Bien que l'article 4, 2^{ème} alinéa de la Constitution de la Confédération suisse déclare l'homme et la femme égaux en droits (...), nous sommes encore loin de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Les chances et le pouvoir sont inégalement répartis entre les sexes (...). La violence quotidienne des hommes à laquelle sont exposées les femmes en privé et en public est le produit de ces conditions fondamentales."

... et économique

La violence économique se définit généralement comme le contrôle économique et/ou professionnel de l'autre. Elle repose en fait sur la violence structurelle, dans la mesure où les discriminations salariales par exemple ou les désavantages rencontrés par les femmes dans le monde du travail résultent de l'adhésion à certaines normes ou valeurs sociales. Par exemple, considérer le salaire de l'épouse comme salaire d'appoint se trouve justifié par la conception sociale de la famille qui a encore cours en Suisse malgré le partenariat introduit dans le couple par le nouveau droit matrimonial : l'époux dans le rôle du gagne-pain et l'épouse au foyer totalement dépendante économiquement. Les derniers chiffres sur la nouvelle pauvreté montrent qu'elle concerne une majorité de femmes, n'influencent guère cette conception des choses car notre société garde la famille traditionnelle comme modèle. Et il est évident que la dépendance économique à l'homme est concomitante à la soumission.

Ce découpage des différentes formes

de violence peut paraître quelque peu arbitraire car aucun type de violence ne pourrait exister sans les autres formes. Il est cependant important de montrer que les violences physiques ou sexuelles, telles que reconnues par les tribunaux par exemple, ne constituent pas des faits uniques ou ponctuels mais se trouvent englobées dans un système de violences contre les femmes qui permet à de telles actions de se produire.

La description de ces violences nous aide aussi à mieux comprendre les réactions des victimes qui souvent ne veulent pas porter plainte ou quitter des situations de violences à l'intérieur du couple.

VIOLENCE DANS LE COUPLE, VIOL ET HARCELEMENT SEXUEL : MYTHES ET REALITE

Afin de mieux comprendre ce que signifie la violence contre les femmes et d'être capable d'en mesurer la portée, il faut débusquer les mythes qui entachent souvent la compréhension de ces phénomènes, pour ensuite les confronter avec la réalité des faits.

La violence dans le couple

"Danielle D. a 32 ans. Elle est mariée depuis 10 ans et mère de deux enfants. Elle n'a aucune formation et son expérience professionnelle se limite à quelques années de travail en usine avant son mariage. Depuis dix ans, elle est mère au foyer. Son époux est ouvrier également et se retrouve régulièrement au chômage pour des raisons d'alcoolisme. Ils habitent un petit appartement dans une cité de banlieue et ont souvent des fins de mois difficiles. Le mari de Danielle la bat régulièrement lorsqu'il rentre tard le soir, après

une soirée passée au bar du coin. La dernière fois, elle a dû se rendre à l'hôpital pour se faire recoudre l'arcade sourcilière. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois. Les voisins entendent souvent des bruits de bagarre. Mais cela ne les regarde pas et d'ailleurs, Danielle aurait dû quitter son mari depuis longtemps. Si elle reste, c'est que quelque part, elle doit aimer ça..."

Cette histoire résume les idées de beaucoup de gens sur ce qu'est une "femme battue", et par conséquent un "homme violent".

L'homme violent

Selon le mythe, la violence dans le couple est le fait d'un mari mentalement dérangé, alcoolique, ancien enfant battu, et a lieu dans les milieux défavorisés. C'est faux ! Selon l'étude de Welzer-Lang (1992), réalisée en France et au Québec dans des centres pour hommes violents, si 50% des hommes agissent sous l'effet de l'alcool, il y a tout de même un autre 50% qui n'avaient pas bu au moment des violences. Vouloir expliquer la violence par l'alcoolisme rassure : il suffirait donc que l'homme cesse de boire pour que la violence s'arrête. L'alcool fournit aussi une excuse à l'homme violent : il a agi sous l'emprise de l'alcool, il n'est donc pas totalement responsable de ses actes. Pourtant, la plupart des hommes qui deviennent violents lorsqu'ils ont bu, savent, avant de commencer de boire, qu'ils deviendront violents.

L'homme violent est-il un fou ? A nouveau, si cela peut être le cas parfois, cela permet de diminuer la responsabilité et, pour ceux qui nient leur violence, l'utilisation du portrait du monstre est une manière de dire : "Je ne suis pas un monstre (tels que les journaux les décrivent), donc je ne suis pas

violent".

La violence ne se rencontre pas seulement dans les milieux défavorisés, elle y est peut-être tout simplement plus visible et par les voisins qui entendent tout et par les services sociaux qui sont certainement plus présents pour d'autres problèmes sociaux. La plupart des études sur la violence montrent qu'elle touche TOUS les milieux. Mais les milieux aisés font certainement moins souvent appel aux services sociaux et ces derniers interviennent peut-être aussi moins facilement dans les milieux aisés ou auprès de personnalités connues.



Un autre commentaire souvent entendu est que l'homme violent a également été violenté dans son enfance. Il ne ferait donc que reproduire des comportements appris dans sa propre famille. Sans aucun doute, le fait d'avoir vu son père frapper sa mère peut donner le sentiment que l'usage de la violence est quelque chose de *normal*. Pourtant, à nouveau, certains hommes ayant un passé violent frappent et d'autres pas.

Les appels à l'alcool, à la folie, à la double personnalité, au milieu défavorisé pour expliquer la violence des hommes, ne sont que des éléments du mythe. L'idée, par contre, que l'homme violent est un enfant qui a été battu et/ou qui a vu battre est, elle, partiellement reconnue. Elle est

d'ailleurs un argument pour l'application de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI, p. 18). Si D. Welzer-Lang (1991, p. 84) note : *"La violence domestique s'alimente dans les représentations, les pratiques, l'idéal aperçu-e-s dans l'éducation. Certain-e-s la reproduisent, d'autres pas. Pourquoi ? La question reste ouverte"*. Cornélia Jacomet quant à elle, explique : *"Filles et garçons ont le même rapport de dépendance face aux adultes et ont également appris à obéir. Les garçons exploités sexuellement le sont essentiellement par des hommes. Mais la socialisation des garçons leur permet de réagir différemment que les filles aux abus. Les sentiments d'impuissance et d'humiliation qu'ils ont ressentis, ils peuvent les surmonter par un comportement exagérément viril et faire endurer à un groupe plus faible qu'eux, les filles, ce qu'ils ont subi. Chez les filles, en revanche, les sentiments de faiblesse, d'impuissance et de résignation et d'insécurité auront tendance à s'amplifier. Les fillettes qui n'ont pas appris à exprimer leurs agressions réagissent souvent par un comportement auto-destructif parce qu'elles ne peuvent pas se "défouler" sur un groupe plus faible."* (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 1993, p. 42). On comprend donc bien tout l'enjeu des recherches sur les violences, d'une part, et de l'aide psychologique apportée aux victimes, d'autre part.

La femme battue

La femme battue est, elle aussi, "schématisée" : elle est soit considérée comme une victime, non seulement de son époux mais de la vie en général, soit elle est perçue comme étant responsable de ce qui lui arrive parce qu'elle ne veut pas partir. En effet, la question revient souvent : "puisqu'elle se fait battre, pourquoi ne part-elle pas ?"

Welzer-Lang donne un excellent

exemple : imaginez que l'on vous propose un poste de travail très intéressant et bien mieux payé que votre poste actuel. Seulement, le poste est à Londres, où vous ne connaissez personne et il vous faut partir dès le lendemain matin. Combien d'entre nous accepteraient cette proposition ?

Il en va de même pour les femmes violentées. Elles devraient quitter maison et amis du jour au lendemain (car il est extrêmement rare que le mari violent accepte lui-même de partir de la maison) et le plus souvent s'éloigner de leur ville par peur des représailles. Cela bien sûr, la plupart du temps sans travail intéressant et bien payé à la clé...

C'est à ce moment-là qu'interviennent également toutes les autres violences que nous avons mentionnées précédemment : connaissant les discriminations auxquelles les femmes doivent faire face sur le marché du travail (violence économique), les difficultés sociales et financières lors du divorce et du paiement de la pension alimentaire (violence structurelle), les dévalorisations dont elles ont fait l'objet depuis plusieurs années de la part de leur époux (violence psychologique), les menaces de ce dernier si elles décident de le quitter ("partout où tu iras, je te retrouverai"), on comprend facilement pourquoi elles ne se sentent pas toujours prêtes à affronter tout cela.

Au manque de confiance en elles s'ajoute souvent la honte d'être ou d'avoir été battue. De nombreuses femmes hésitent longtemps avant d'en parler et attendent d'avoir trouvé une personne de confiance pour le faire.

Les femmes se taisent donc par honte, par culpabilité, par peur ou parce qu'elles ne pensent pas pou-

voir vivre autrement. Les "idées reçues" sur la violence domestique et la crainte de s'ingérer dans la sphère privée organisent l'incompréhension et le silence des autres.

Quant à la remarque "elles aiment ça", elle se retrouve également dans les conversations sur le viol et le harcèlement sexuel, que nous allons voir maintenant.

Le harcèlement sexuel au travail

Le harcèlement sexuel est une forme de violence contre les femmes qui est certainement moins évidente que les coups reçus et les blessures. Il est donc plus difficile de la cerner. Elle n'en est pas moins tout aussi destructurante pour la personne qui la subit.

- qu'est-ce ?

Le harcèlement sexuel peut prendre différentes formes : remarques scabreuses et embarrassantes, invitations importunes, chantage, propos et plaisanteries sexistes, regards gênants, contacts physiques déplaisants, abus d'autorité pour obtenir des faveurs sexuelles, agressions sexuelles et physiques, viol. Il s'agit en bref de comportements qui dévalorisent les femmes et les mettent dans une position d'infériorité. Cela peut se passer dans la rue, au téléphone ou au travail.

- tolérance

Selon le rapport sur le harcèlement sexuel réalisé par Véronique Ducret (Berne, 1993, p. 67) "(...) les femmes sont harcelées parce qu'elles sont femmes. Leur appartenance au sexe féminin fait d'elles des victimes potentielles. Nous sommes en présence d'un phénomène qui touche les femmes en tant que catégorie sociale. Celles-ci sont à double titre exposées, d'une part, parce qu'elles sont femmes, d'autre part parce

qu'elles occupent généralement des postes subordonnés." Ainsi, n'importe quelle femme peut avoir à y faire face un jour.

L'idée selon laquelle le harcèlement sexuel ne toucherait que les femmes professionnellement et socialement défavorisées est fautive comme pour les femmes violentées. Nous verrons cependant dans les témoignages donnés plus loin que les femmes harcelées ne sont pas forcément dans des postes subordonnés mais qu'elles subissent un type de harcèlement différent des femmes qui se trouvent dans des situations précaires. Ces dernières mentionnent en effet plus souvent des contacts physiques imposés, alors que les femmes mieux formées professionnellement se plaignent plutôt de remarques déplacées, de propos humiliants.

Les seuils de tolérance de tels comportements diffèrent d'une femme à l'autre : telle femme sera gênée par un étalage de matériel pornographique sur son lieu de travail, telle autre ne le sera pas. Ainsi, le harcèlement sexuel est défini par rapport à la femme qui le subit, lorsqu'elle est gênée par de tels comportements dans sa vie professionnelle ou privée.

Les mythes qui entourent le harcèlement sexuel sont semblables à ceux de "la femme battue". On retrouve par exemple le fameux "elle aime ça", sous-entendu que si elle n'aimait pas, elle aurait fait quelque chose contre (comme on entend "les femmes violentées n'ont qu'à partir").

- manque de réaction

Le manque de réaction de beaucoup de femmes est facilement explicable. D'une part, il y a la crainte de perdre son emploi ou de se voir rendre la vie impossible au travail par des moqueries ou autres vexations. D'autre part, il y a tout un contexte

social de violence contre les femmes qui permet aux comportements de harcèlement d'exister.

En effet, l'éducation apprend aux petites filles à réprimer toute agressivité. Une fillette agressive est un "garçon manqué". Ce que nous avons appelé tout à l'heure la violence psychologique à l'égard des femmes produit un conditionnement qui va souvent se poursuivre jusqu'à l'âge adulte. Les filles ne sont pas habituées à s'opposer, les femmes fuiront donc l'affrontement. Une femme cherchera plutôt des excuses du type "je ne peux pas ce soir" ou "je suis mariée" pour refuser les avances d'un collègue de travail, plutôt que de lui opposer un NON catégorique.

Ceci nous amène à un autre mythe, selon lequel une femme qui dit "non" désire secrètement dire "oui". Cette idée reste très courante et continue de justifier des actes de harcèlement ou de viol. C'est à nouveau que l'on veut imposer sa volonté jusqu'à nier l'intention exprimée des victimes.

"Elle provoque". Cette phrase est souvent entendue dans les cas de viol. Signalons tout d'abord qu'une femme qui "provokerait" de telles situations ne se plaindrait probablement pas. "Si," entends-je dire "par vengeance...". Lorsque l'on voit les difficultés rencontrées lors d'une dénonciation, on peut se demander pourquoi une femme se causerait tant de soucis par simple vengeance personnelle. Les hommes qui se font voler ont probablement aussi provoqué en étalant leur richesse... La fonction de ce mythe de la provocation est, une fois de plus, de déresponsabiliser les auteurs en rendant les femmes responsables.

"Elle est coincée, si on ne peut même plus rigoler..." est le type de commentaires très souvent enten-

du. Dans ce cas, à nouveau, la femme est rendue responsable parce qu'en fait, elle manque totalement de sens de l'humour. Le fait de refuser les avances de tel ou tel homme veut dire qu'elle est coincée. Ainsi, l'agresseur se permet de fixer lui-même les limites de l'acceptable et il est souvent aidé dans cette tâche par le contexte ambiant. Le harcèlement sexuel est trop souvent banalisé, voire considéré comme normal, faisant partie des relations "habituelles" entre les sexes.

Le harcèlement sexuel n'est pas un flirt, ni de la drague car ces derniers supposent des relations librement consenties par les deux parties. Non, le harcèlement sexuel est composé de "situations où interviennent des notions de domination, de pouvoir, d'abus de pouvoir, de non respect de la personnalité, de mépris de la femme, de sa réduction à l'état d'objet sexuel".

Le viol

Le viol contient toutes les notions abordées jusqu'ici, à savoir, la notion de pouvoir, de violences physiques, sexuelles et psychologiques.

Les mythes, dans le cas du viol, sont également légion : les victimes seraient des femmes jeunes et sexy, qui ne connaissent pas leur agresseur et qui souvent désiraient se faire violer (à nouveau, on dira "Elles aiment ça").

Toutes les femmes peuvent un jour se faire violer : les cas recensés font état de victimes dont l'âge varie entre quelques mois et plus de 80 ans. J. MacKellar (1975) montre que les tenues vestimentaires soi-disant provocantes ne sont pour rien dans le déclenchement d'un viol mais que c'est plutôt la conviction que l'homme a de pouvoir réussir qui provoque l'événement... l'assurance de son pouvoir.

Quels violeurs ?

Selon diverses études réalisées en Europe et aux Etats-Unis, entre 30% et 60% des agresseurs connaissent bien leur victime et avaient avec elle une relation où l'on pourrait être en droit de se faire confiance. Ces chiffres ne prennent pas en compte les cas où l'agresseur et la victime n'étaient pas inconnus l'un pour l'autre mais n'étaient pas proches (copain d'un copain, voisin, serveur d'un bar habituel, etc.).

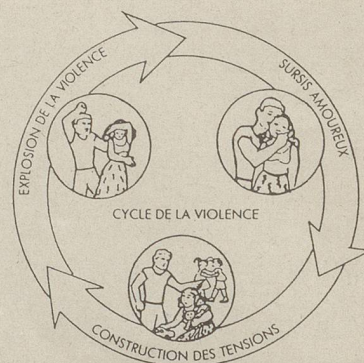
L'agresseur n'opère pas de nuit dans un quartier obscur, comme le voudrait encore le cliché. Selon une étude réalisée à Philadelphie, seuls 20% des viols déclarés s'étaient déroulés à l'extérieur. D'autres études rapportent que 33% à 50% des viols se passent au domicile de la victime, 50% chez un tiers et 80% de jour...

Le mythe du violeur comme cas pathologique ou désaxé sexuel revient également : il agirait sous une pulsion irrésistible. Différentes études se sont attachées à montrer que les violeurs ne présentent aucun signe de folie et ne sont pas dans la plupart des cas des désaxés sexuels. MacKellar nous dit que dans les 3/4 des cas déclarés, le viol est prémédité. Le mythe de la pulsion sexuelle irrésistible ne tient donc pas.

Les mythes perdurent : pourquoi ?

Le viol, tout comme le harcèlement sexuel, n'a pas grand-chose à voir avec la sexualité proprement dite mais il s'inscrit dans les rapports intersexuels quotidiens, dans lesquels un sexe domine l'autre. Les mythes ont la fonction évidente de masquer des actes qui s'appuient sur un contexte général de violence contre les femmes.

Dans le cas du viol, le mythe de l'inconnu surgissant d'un buisson à



une heure tardive pour violer les femmes seules sert aussi à montrer aux femmes qui transgresseraient les limites définies par rapport à leur sexe (par exemple, se promener sans escorte masculine, la nuit dans des territoires réservés aux hommes) qu'elles encourent des risques et qu'elles méritent la sanction appropriée. Dans les tribunaux, le viol est souvent nié par l'agresseur, avec pour preuve le consentement de la femme. "Elle l'avait bien cherché", "elle aimait cela", etc. Cette question du consentement n'est pas innocente. Si beaucoup de violeurs y croient réellement, c'est bien parce que le viol, la violence conjugale ou le harcèlement sexuel s'inscrivent dans des rapports de pouvoir quotidiens que l'homme maîtrise. Il impose ses désirs par les coups de sa sexualité sans tenir compte des désirs de la femme. "Elle aime ça", qui est revenu si souvent en est l'illustration : l'homme décide quels sont les désirs des femmes.

Dans le cas du viol conjugal, non seulement l'homme impose ses désirs mais la société, par la non-reconnaissance de cet acte comme un viol, lui a donné longtemps raison. Le Code pénal suisse reconnaît depuis 1992 le viol conjugal, mais il n'est poursuivi que sur plainte. Bien sûr, il n'y a pas forcément de violence. Mais ce qui est nié dans le viol conjugal est son caractère quotidien ou hebdomadaire, le rite sexuel du samedi soir, le service sexuel que croit pouvoir obtenir l'homme de SA

femme, l'accomplissement de son devoir conjugal.

Les hommes violents, violeurs ou harceleurs ont en commun la négation ou le non respect des désirs de l'autre, en l'occurrence des femmes. Les normes sociales, légales ou

culturelles leur prêtent souvent main forte en banalisant ce type d'actions ou en refusant de les sanctionner. Ces actes font partie d'un problème social touchant aux structures mêmes de la société. C'est avant tout l'image de la femme qu'il faut chan-

ger, d'une part pour éviter les sentiments de domination que peut avoir l'homme à son égard mais aussi et surtout pour que l'identité féminine ne soit plus régie par ces clichés de faiblesse et soumission, voire de masochisme.

TEMOIGNAGES

Le harcèlement sexuel au quotidien

Les témoignages qui suivent ont été recueillis pour Inform'elles. Ils sont réels. Mais afin de sauvegarder l'anonymat des personnes, les détails qui permettraient de les identifier ont été modifiés.]

LE CAS DE KARIN

Karin a 28 ans et elle est célibataire. Elle travaille en ce moment dans la région de Neuchâtel, en qualité d'économiste. L'environnement dans lequel elle travaille est essentiellement masculin. Elle nous raconte son histoire :

"J'ai commencé à réaliser que ces petites remarques, censées être drôles, étaient du harcèlement sexuel, il y a de cela environ une année.

On m'avait toujours fait des remarques sur ma tenue vestimentaire mais, jusqu'alors, je faisais avec, prenant cela parfois plutôt comme des compliments...

Jusqu'au jour où l'un de mes supérieurs m'a dit : "Tiens, vous êtes bien habillée aujourd'hui... bien que l'on vous préférerait plus découverte..." Sur le moment, j'ai rigolé parce qu'il m'avait vraiment prise de court. Je ne savais pas quoi répondre.

Cela s'est aggravé de jour en jour. Enfin, c'est possible que j'y sois devenue plus sensible... Je crois que je devenais méfiante. La moindre remarque me faisait bondir et je me demandais chaque matin quels vêtements je devais porter pour éviter les regards "trop" flatteurs.

Certains de mes collègues ont commencé à apporter au bureau des bandes dessinées érotico-pornographiques "pour rire". Ils m'ont proposé, tous les jours pendant plus d'une semaine, de les lire avec eux. Pour rire... Je n'ai pas pris cela trop à coeur mais cela commençait à faire beaucoup.

A ceci, s'ajoutaient encore de multiples vexations quotidiennes comme le manque de prise en compte de mon travail ou le refus, plus ou moins inconscient de me prêter attention lorsque je parlais. Le fait que je porte une minijupe ou non devenait plus important que mon dernier rapport sur les transactions boursières... C'est très dévalorisant de s'entendre dire, après la présentation d'un rapport, "votre chemisier vous va très bien" plutôt que d'obtenir une critique constructive de mon travail.

Puis, l'un de mes supérieurs m'a invitée au restaurant, soi-disant pour parler affaires. Là, il a commencé à me poser des questions sur ma vie intime et, finalement, il m'a carrément proposé de coucher avec lui. J'ai refusé bien sûr et je continue à l'éviter le plus possible.

Je ne savais pas quoi faire. Me plaindre? A qui? Si je faisais éclater l'affaire, cela aurait été encore pire pour moi. Je ne pense pas que j'aurais été renvoyée mais je suis sûre que l'on m'aurait rendu la vie impossible.

Je me suis sentie assez mal dans mon travail jusqu'à maintenant et j'ai usé beaucoup d'énergie à trouver des stratégies pour éviter les collègues et les supérieurs qui avaient des attitudes équivoques à mon égard.

Je me suis sentie très vulnérable pendant longtemps. D'autres choses importantes qui se passaient dans ma vie à un certain moment ont sûrement renforcé ce sentiment et ils l'ont senti...

Maintenant, j'ai trouvé comment désamorcer ces attitudes et je me suis affirmée dans mon travail. Ils se permettent beaucoup moins de choses qu'avant mais, des remarques, ils m'en feront toujours... Je ne me sens pas salie par cela mais c'est fatigant..."



EH! J'EXISTE AUSSI!

LE CAS D'ANNE

Le deuxième témoignage que nous allons présenter ici provient d'une femme de 39 ans, que nous appellerons Anne. A l'époque des faits, elle travaillait dans une grande banque quelque part en Suisse. Voici son témoignage :

"Lorsque j'ai commencé à travailler à cette place, mon chef direct m'a tout de suite donné des pouvoirs démesurés par rapport à ma fonction. Pour moi, c'était bien sûr très intéressant mais je trouvais cela bizarre. Pourtant, je ne me suis pas méfiée. Ayant souvent travaillé dans des milieux exclusivement masculins et ayant toujours eu de bons rapports avec les hommes, je me suis dit : "Tiens, il m'aime bien", sans penser à autre chose.

Mon point fort, étant la communication, je n'ai donc pas été étonnée qu'il me dise d'emblée qu'on allait certainement faire du bon travail ensemble.

De plus en plus souvent, il me demandait de rester à midi avec lui, soi-disant parce qu'on devait discuter affaires. Puis, il a commencé à me téléphoner à la maison par Natel et me disait des choses comme "je suis tout près de chez vous" pour que je lui dise de venir. Je ne savais pas quoi répondre... Il m'ennuyait aussi lorsque je recevais des téléphones privés au bureau. Par exemple, lorsque mon ami me téléphonait, mon chef venait derrière moi et secouait le dossier de la chaise sur laquelle j'étais assise. Cela a tourné ensuite en véritables scènes de jalousie à chaque téléphone de mon ami.

Il faisait également des "scènes" à mes enfants s'il appelait chez moi et que je n'étais pas là. Il essayait aussi de me prendre par les épaules ou de me coincer pour essayer de m'embrasser. De mon côté, je devenais de plus en plus professionnelle et très méfiante. J'évitais par exemple de me trouver seule avec lui ou de m'asseoir à ses côtés au restaurant.

LA VIOLENCE EN SUISSE

La violence domestique

La violence domestique n'a jamais été chiffrée en Suisse. On a pris l'habitude de dire qu'une femme sur sept ou sur dix serait battue régulièrement. Quant aux victimes, Catherine Sauter de Solidarité Femmes à Bienne affirme que les femmes qui se sont adressées à leur service sont de tous les milieux, tous les âges et de diverses professions. Il n'y a donc pas de portrait type de la "femme battue".

Le viol

Suite à un sondage suisse, effectué entre 1984 et 1987 auprès de 34 000 femmes dans les trois régions linguistiques, on estime que, dans notre pays, un peu plus de 2% de la population féminine subira un jour un viol. (Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie, 1991, p. 54).

Ce même sondage a permis de constater qu'environ un tiers des violences sexuelles sont dénoncées à la police.

Puis, au bout de six mois, lorsqu'il s'est aperçu que je refusais de jouer le jeu, il m'a enlevé mes responsabilités petit à petit. Il faisait tout pour me "griller". Par exemple, il recevait des télex, les jetait et disait que c'était moi qui les avais perdus. Aller au bureau le matin, c'était comme aller en prison. Il cherchait toujours la faille, j'étais terrorisée. Il était même violent, il hurlait après moi, me reprochait parfois de le martyriser.



Tout le monde me disait "Tu vieillis". Je n'arrêtais pas d'y penser, je l'avais dans la tête... J'étais coincée car je ne pouvais même pas changer de département, personne n'aurait voulu de moi, car tout le monde avait peur de lui. Chacun connaissait ses pratiques mais ne disait rien. Ils en avaient peur.

Le directeur général n'a même pas voulu me recevoir. Il savait probablement de quoi je voulais lui parler. Le chef du personnel m'a dit qu'il "prendrait note" de mes remarques...

Finalement, ne voyant pas d'autre issue, j'ai donné ma démission. Mon travail me plaisait, mais je ne pouvais pas supporter le mélange vie privée/vie professionnelle.

J'ai trouvé un autre emploi où je suis payée près de 1500.- de moins. J'ai vécu le cauchemar. Ce chef m'a cassé ma carrière. J'ai presque fait une dépression nerveuse."

Il est également admis que seule une toute petite proportion des viols commis sont dénoncés par les victimes à la police. Des estimations effrayantes du "chiffre noir" sont parfois avancées." (ibid. p. 51)

Or, et c'est peut-être aussi un effet du mythe selon lequel le violeur est un inconnu, les victimes dénoncent moins souvent les délits perpétrés par une personne de leur entourage que ceux commis par un inconnu. Cet état de fait a d'ailleurs été attesté par les recherches.

Le Groupe de Zurich, notamment, l'explique par le fait qu'une plainte pénale risque d'envenimer davantage encore les relations déjà bien détériorées par l'acte commis, ainsi que par le fait que les victimes d'une infraction perpétrée "par un auteur anonyme ne disposent guère d'autres moyens que la plainte pour défendre leurs intérêts. La plainte constitue en effet souvent le seul recours face à un auteur anonyme, mais elle ne sera déposée que comme ultime recours lorsque l'auteur est connu." (ibid. p. 55)

Cela ne fait donc qu'augmenter le fameux "chiffre noir" des violences sexuelles non dénoncées, puisque celles-ci sont généralement commises par des connaissances de la victime.

"Il y a en Suisse chaque année environ 300 viols dénoncés par les victimes; sachant qu'environ 30% des viols sont dénoncés, on obtient un chiffre de 1000 viols annuels environ." (ibid. p. 58)

D'autres motifs de non-dénonciation que la proximité, sont apparus dans ce sondage : "Celles qui ne dénoncent pas leur "victimisation" s'abstiennent en grande partie parce qu'elles estiment que l'affaire n'en vaut pas la peine (26%) et parce qu'elles ne désirent pas avoir affaire à la police ou craignent la relation avec les agents (24%)." (ibid. p. 57).

Il est à noter encore que les dénonciations varient en fonction des caractéristiques socio-démographiques de la victime (niveau de scolarité, activité professionnelle, âge). Les jeunes femmes exerçant une profession sont plus nombreuses à porter l'affaire en justice que celles de plus de 40 ans ou qui n'ont pas d'activité professionnelle.

Le harcèlement sexuel

En ce qui concerne le harcèlement sexuel, la seule étude réalisée en Suisse jusqu'à présent est celle de V. Ducret (1993).

558 femmes ont été interrogées dans toutes les branches économiques genevoises. Les résultats montrent que 59% des femmes interrogées ont été confrontées au harcèlement sexuel, tel que défini en page 5, au cours des deux dernières années de leur travail. "Les salariées se sont plaintes de comportements allant du harcèlement essentiellement verbal jusqu'à l'agression, en passant par des attitudes déplacées, la présence de matériel pornographique, des attouchements imposés, des propositions de nature sexuelle et du chantage." (V. Ducret, 1993, p. 21)

TYPE DE COMPORTEMENTS

POURCENTAGE DE FEMMES

PAROLES DEPLACÉES A L'EGARD DES FEMMES EN GÉNÉRAL	35%
PAROLES DEPLACÉES A L'EGARD DE LA FEMME CONCERNÉE	33%
ATTITUDES QUI METTENT MAL A L'AISE	30%
PROPOSITIONS IMPORTUNES OU GÊNANTES	19%
PRÉSENCE DE MATÉRIEL PORNOGRAPHIQUE	16%
CONTACTS PHYSIQUES NON DESIRÉS	14%
CHANTAGE SEXUEL	2%
RAPPORTS SEXUELS IMPOSÉS	0.7%
VIOLENCES PHYSIQUES	0.4%
VIOL, TENTATIVES DE VIOL	0.2%

Les femmes pouvaient donner plusieurs réponses.
Pourcentage par ligne.
n = 558 femmes

Voici quelques témoignages cités par les répondantes, illustrant ces différents comportements :

- Les comportements verbaux de nature sexuelle et les attitudes qui mettent mal à l'aise :

"Lorsqu'à la pause, je mange une banane, un ouvrier me fait comprendre par des gestes obscènes qu'il préférerait que je mette son sexe dans ma bouche."

"Chaque fois que je prends la parole lors de séances entre cadres (je suis la seule femme), on ne me rate pas. Toutes mes phrases sont interprétées en termes sexuels. Je propose d'exploiter des données, on me parle d'exploitation sexuelle. Je parle de coucher des idées sur le papier, on me dit que ce n'est pas les idées qu'il faut coucher..."

"Dans le bureau où je travaille, lorsqu'une nouvelle femme est engagée, la discus-

sion entre les hommes est de savoir si elle est baisable et qui se la fera."

- Les propositions importunes, le matériel pornographique, et les contacts physiques :

"Lorsque nous allumons notre ordinateur, nous trouvons des messages pornographiques."

"Dans l'atelier, le chef est arrivé avec une revue pornographique où des femmes en déshabillé étaient photographiées, il m'a dit avec un petit sourire : - Pourquoi ne viendriez-vous pas au travail ainsi dévêtue, ce serait plus amusant, non ?"

"Lorsque je tournais le dos à mon chef, il en a profité pour me surprendre par derrière en mettant ses mains sur mes seins."

"Le responsable de service fait des propositions à toutes les travailleuses; il y en a qui acceptent, et elles obtiennent des avantages (facilités d'horaires, indulgence dans le travail, etc.). Moi j'ai refusé. Le chef me laisse tranquille, mais je n'ai pas droit à un certain nombre de privilèges."

- Les comportements où l'auteur utilise le chantage ou la violence :

"Je travaille sans papiers. Le patron m'a promis un permis de travail. Il m'a fait comprendre que si je ne couchais pas avec lui, je n'obtiendrais rien. Devant les clients, il me présente comme sa maîtresse."

Quant à l'ampleur du phénomène, la même recherche l'évalue ainsi :

- 87% des femmes qui ont été harcelées sexuellement ont subi ces attitudes à plusieurs reprises,
- 71% des femmes harcelées ont été confrontées à plus d'une situation de harcèlement sexuel émanant de différents auteurs.

"L'acte est généralement répétitif. La très grande majorité des femmes qui se plaignent ont été confrontées à ce problème pendant une période relativement longue, 70% ont dû subir ces comportements pendant plus d'une année. 71% ont dû faire face à des situations provenant de différents auteurs." (ibid. pp. 22-26)

Les femmes le plus souvent harcelées sont celles qui ont des contrats de travail temporaires, qui sont au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée ou précaire ainsi que les femmes jeunes. Pourtant, les femmes qui s'en plaignent le plus souvent font également partie d'autres catégories, à savoir, celles qui ont fréquenté

l'école au-delà du niveau primaire, les femmes au bénéfice d'une formation professionnelle et les femmes cadres.

Ceci peut sembler contradictoire avec la première partie du portrait de la "femme harcelée" mais il est très probable que le nombre élevé de femmes qualifiées qui se plaignent expriment "leur perception du fait comme un agissement qui les dérange ou les agresse" (ibid. p. 41). Le harcèlement sexuel peut en effet avoir lieu sans que la victime en ait conscience ou qu'elle se sente agressée. Nous avons vu, en effet, que le seuil de tolérance est très variable.

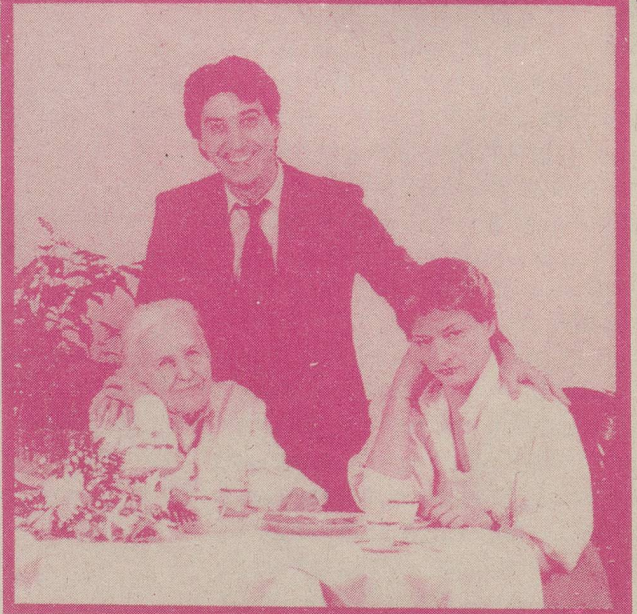
Cette enquête nous révèle également que les auteurs de harcèlements sexuels sont en majorité les collègues (52%), suivis par les hommes extérieurs à l'entreprise (15%), puis les chefs directs (11%) et supérieurs hiérarchiques (10%).

...ET DANS LE JURA ?

Violence et silence

Première surprise : les services sociaux contactés dans le Jura ne font pas état de plaintes pour violences reçues de la part de femmes.

POURTANT IL BAT SA FEMME EN TOUTE IMPUNITÉ



"C'est assez rare que les personnes s'adressent directement à nous pour cela. (...) C'est plutôt marginal par rapport au reste. (...) Cela apparaît parfois au cours de

la discussion", nous dit Daniel Droxler, du Service social de la ville de Delémont. Même écho chez Madeleine Koller, assistante sociale au Tribunal des Mineurs : "Très peu de femmes expriment des situations de violence devant moi. Parfois lors de divorce, elles parlent de violences qui sont déjà anciennes. A mon avis, les femmes vont chez le médecin avant d'aller dans un service social, font faire un certificat et le ressortent en cas de divorce."

Jacqueline Bussat, du Service de consultation conjugale et familiale de l'Eglise catholique, fait plutôt état de violences psychiques, affectives. "Par rapport au nombre de situations, je ne rencontre pas souvent de cas de violences physiques. La demande est plutôt axée sur une incapacité des deux conjoints de se rejoindre et, souvent, la violence physique est précédée d'une autre violence."

Selon le service de recherches et informations de la police cantonale, seules trois femmes ont porté plainte pour lésions corporelles en 1993 et deux également pour toute l'année 1992.

La violence contre les femmes n'existe-t-elle pas dans le Jura ? Certainement pas... On peut avancer plusieurs hypothèses pour expliquer le peu de dénonciations. Une première possibilité consiste à dire que la violence est un sujet tabou, on n'en parle pas. C'est probablement le cas. De nombreuses femmes ont honte de se faire battre, s'en culpabilisent parfois. "Les femmes ne veulent pas que ce soit porté à la connaissance de l'administration. C'est déshonorant. (...) Elles n'aiment pas en parler ou elles en parlent avec des amies" nous dit le commissaire Norbert Crevoiserat de la police locale de Delémont.

Une enquête menée dans le canton de Berne montre que les femmes ne

s'adressent pas aux nombreux services de consultation pour parler du problème de la violence. "*Le plus souvent, c'est en cours de consultation que les personnes cherchant conseil avouent subir des violences de leur partenaire*" (Commission cantonale pour les questions féminines, 1992, p. 33). Selon ce rapport et les expériences déjà faites, les femmes ne parlent de violences subies que lorsqu'elles ont une totale confiance en leur interlocuteur ou interlocutrice et le sentiment que la personne comprendra le problème. C'est probablement pour cette raison qu'elles en parlent plutôt à leurs amies qu'aux services sociaux ou à la police.

Le commissaire Norbert Crevoiserat avance également une hypothèse intéressante. Constatant que le nombre d'appels à la police pour violences va en diminuant, il dit que ce n'est certainement pas la violence qui a diminué mais que cette dernière est devenue moins visible : "Avant, les gens étaient plus au courant, les voisins, la famille appelaient plus facilement. La vie en immeuble, la plus grande mobilité de la population font que les gens se connaissent moins bien. Et ils ne veulent pas se mêler des affaires des autres."

Le premier lieutenant Edgar Theurillat de la police cantonale corrobore cette hypothèse : "La violence, on en voyait plus il y a une quarantaine d'années. C'était plus fréquent... disons, ça existe encore maintenant mais nous ne sommes plus au courant."

Manque de structures

Une troisième hypothèse est que les femmes n'en parlent pas aux services concernés car ceux-ci n'ont pas de solutions à leur offrir. Le manque de structures est une réalité dans le Jura et toutes les personnes interrogées ont fait part de ce problème.

A ce sujet, le premier lieutenant Edgar Theurillat raconte une anecdote assez significative : "Il y a quelques années, dans un village jurassien, une femme s'est sauvée de chez elle en chemise de nuit et s'est réfugiée au poste de police. Notre appartement se trouvait dans la même maison que le poste de police où je travaillais. Elle ne voulait pas retourner chez elle, elle avait trop peur, alors je l'ai installée sur le divan du salon pour le reste de la nuit. Le lendemain, comme elle ne voulait toujours pas regagner le domicile conjugal, je l'ai accompagnée chez ma soeur où elle a passé deux nuits. Puis, elle est retournée chez elle... On a souvent des cas pendant les week-ends ou les fêtes et là, tout est fermé. On doit se débrouiller..." Un bel exemple montrant la police au service de la population...

Mais cette anecdote prouve surtout le peu de moyens dont dispose la police. En cas de crise violente, elle n'a que deux possibilités d'intervention : soit elle réussit à calmer le conjoint violent par la discussion ou la menace, soit elle exécute cette menace.

Daniel Droxler, du Service social de la ville de Delémont, fait également état du problème du manque de structures : "Le problème que nous rencontrons souvent est de reloger les gens rapidement. Il y a d'une part urgence et d'autre part, il leur faut un lieu où les personnes peuvent prendre le temps de réfléchir."

Le commissaire Norbert Crevoiserat nous dit à peu près la même chose : "On devrait avoir un immeuble communal pour que les gens trouvent un logis et à manger. Il faut que quelqu'un s'en occupe car nous, on retrouve ces cas perpétuellement."

Il y a tout de même, sur environ

800 interventions de la police, une trentaine de cas de brutalité sur des femmes de la part de leur partenaire.

Le Centre Solidarité Femmes qui s'est ouvert à Bienne en février 1993 atteste bien de la nécessité de structures spécifiques au problème de la violence contre les femmes. En quelques mois, elles ont reçu environ 35 femmes et quelques 25 enfants, et les ont logés dans la maison prévue à cet effet pour une nuit ou plus de trois mois, ceci sans compter les consultations ambulatoires. On signale même le cas d'une femme qui s'est présentée le jour de l'ouverture en disant que cela faisait plus de deux ans qu'elle attendait ce type de centre...

Quelques chiffres

En ce qui concerne les affaires de moeurs (attentat à la pudeur avec violence, attentat à la pudeur des

enfants, viol, etc.), le Jura en a compté douze en 1992, dont un viol et neuf en 1993, dont quatre viols. Le premier lieutenant Edgar Theurillat signale qu'il y a, dans les affaires de moeurs, beaucoup de cas d'incestes ou d'attentats à la pudeur envers des mineurs qui ne parviennent malheureusement pas à la connaissance de la police.

Il convient également de signaler qu'en cas de viol, il y a toujours une inspectrice au service de la Police de Sûreté, conformément à l'article 6 de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

"³ La victime d'une infraction contre l'intégrité sexuelle peut exiger d'être entendue par une personne du même sexe qu'elle. Cette règle s'applique à la phase d'instruction."

Enfin, les cas de harcèlement sexuel ne semblent être connus d'aucun des

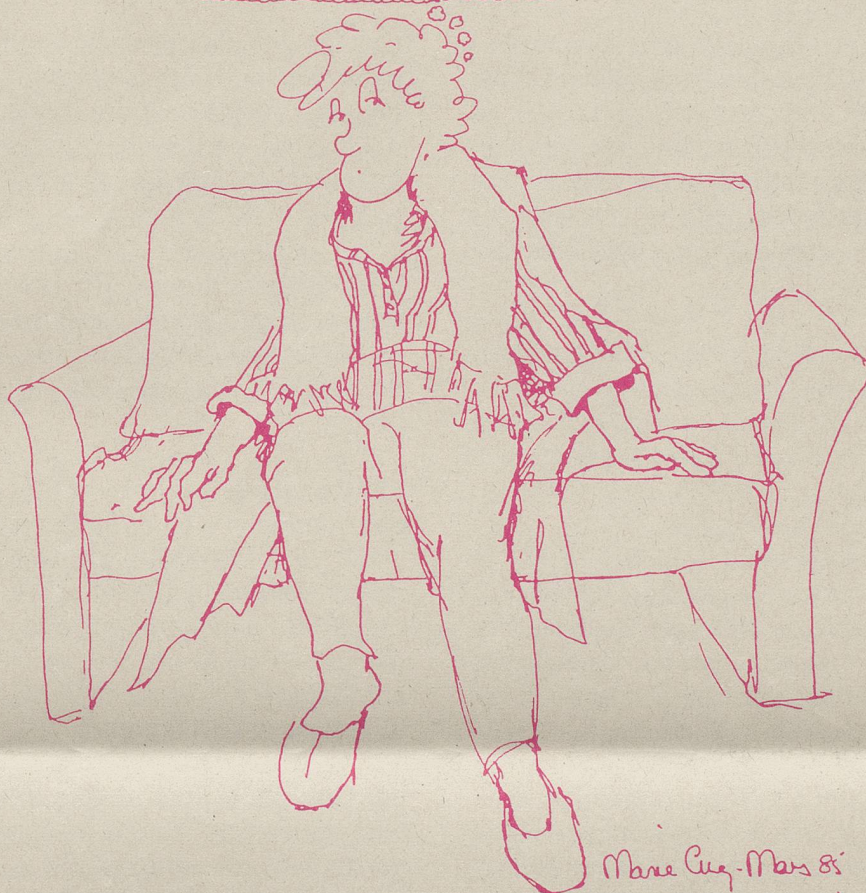
services mentionnés.

La faiblesse des informations recueillies montre qu'il conviendrait d'effectuer une étude beaucoup plus approfondie sur la violence contre les femmes dans le Jura. Si le sujet semble être tabou, d'autres motifs de silence s'y ajoutent : le manque de structures d'accueil, l'invisibilité de la violence et la honte ou la gêne que les femmes éprouvent, soit parce qu'elles se culpabilisent, soit parce qu'elles ont peur des représailles ou du scandale.

Raison de plus pour que le dossier "Violences contre les femmes" soit largement ouvert dans le canton du Jura !



ÇA FAIT 3,394 HEURES
QUE JE PENSE A UN MEURTRE
IMAGINAIRE...



BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

Bigourdan P., "Viol à domicile. La loi du silence", Delachaux
& Niestlé SA Neuchâtel, Paris 1989

Comité contre le harcèlement sexuel, "Harcèlement sexuel
dans le travail... basta !", Genève, 1990

Brownmiller S., "Le viol", Stock, Paris, 1976

Ducret V., "Harcèlement sexuel. La réalité cachée des
femmes au travail", Bureau Fédéral de l'Égalité, Berne, 1993

Kaczmarek S., "La Violence au foyer", Imago, Paris, 1990

Lacerte-Lamontagne C. et Y., "Le viol : acte de pouvoir et de
colère", La Presse, Ottawa, 1980

MacKellar J., "Le viol : l'appât et le piège", Pbp, Paris, 1975

Vincent D., "...et pour le pire. Une femme battue témoigne",
R. Laffont, Paris, 1993

Welzer-Lang D., "Le viol au masculin", L'Harmattan, Paris,
1988

Welzer-Lang D., "Les hommes violents", Lierre et Coudrier,
Paris, 1991

Welzer-Lang D., "Arrête ! Tu me fais mal !", VLB Editeur,
Montréal 1992

Bureau Fédéral de l'Égalité, "Une sécurité illusoire - Docu-
mentation de l'Exposition consacrée à l'exploitation sexuelle
des filles", Berne, 1993

Centres Sociaux Protestants, "Couple et Violences", Associa-
tion Suisse des Centres Sociaux Protestants, Lausanne, 1990

Commission Cantonale pour les Questions féminines, "Elles
ont toutes une bonne raison de se taire", Berne, 1992

Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie, "Délinquance
sexuelle", Zürich, 1991

Tous ces ouvrages peuvent être consultés ou empruntés
au Bureau de la condition féminine.